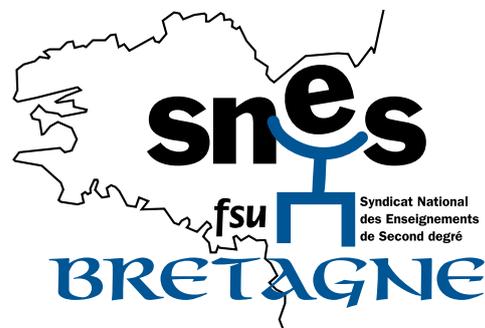




# Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre

## SPÉCIAL CPE



**Liste CPE à la CAPA**

ACADEMIE DE RENNES  
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014  
Liste présentée par

**snes**  
fsu  **F.S.U.**

**SNUEP**

SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,  
SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel,  
syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire  
8 titulaires, 8 suppléants

**Hors classe des conseillers principaux d'éducation**

1. Mme FLANT Catherine - Collège Yves Coppens, Lannion - 22
2. Mme DELAHAYE Pascale - LP Jean Jaurès, Rennes - 35

**Classe normale des conseillers principaux d'éducation**

1. M. MORÉ Pierre-Yves - Lycée Victor Hugo - Hennebont - 56
2. Mme GUIADER Christelle - Collège de l'Harteloire, Brest - 29
3. M. GELATI Thibaut - Collège Mahatma Gandhi, Fougères - 35
4. M. FORTON Yves - Lycée Rabelais, Saint-Brieuc - 22
5. Mme JÉGOU Mickaëlle - Collège de la Rivière, Etel - 56
6. Mme PEMP Sandrine - Collège Alain, Crozon - 29
7. Mme DUMOIS Florence - Lycée Yvon Bourges, Dinard - 35
8. Mme BOTTIN-PILET Mathilde - Collège Racine, Saint-Brieuc - 22
9. Mme ONQUIERT-THEPIN Agnès - LP Jean Guéhenno, Vannes - 56
10. Mme LE BOHEC Cécile - Collège du Val d'Élorn, Sizun - 29
11. Mme DUGUÉ Soazig - Collège Thérèse Pierre, Fougères - 35
12. Mme GICQUEL Natalie - ZR Vannes rattachée au collège Montaigne, Vannes - 56
13. Mme MATERA Laurence - Collège Kerfontaine, Pluneret - 56
14. M. CARIOU François - Lycée de Kérichen, Brest - 29

Élections professionnelles du 27/11 au 4/12/2014  
**JE VOTE SNES**  
**JE VOTE FSU**



## Défendre le métier !

Avec un niveau de tension au travail important, le métier de CPE est aussi un des plus sujets à « l'épuisement professionnel ». La récente dégradation de nos conditions de travail est liée aux contradictions inhérentes à la nature du métier. Les personnels sont confrontés au quotidien à l'urgence, mais aussi au manque de moyens, notamment en personnels, ce qui alourdit la charge de travail de nombre d'entre nous.

Le SNES-FSU continuera à dénoncer cette situation qui pèse sur nos métiers. Nous maintiendrons notre exigence de doter tous les établissements d'au moins un poste de CPE et d'un second poste tous les collèges accueillant plus de 500 élèves, ainsi que tous les internats. Mais aussi à revendiquer des moyens suffisants en ASEN, infirmières, assistants sociaux, CO-Psy, professeurs titulaires d'un poste en établissement comme TZR.

Les dérives managériales, avec leur lot d'atteintes aux droits, de pressions de la hiérarchie, de non-reconnaissance de notre expertise professionnelle et de réorientation autoritaire de nos missions, heurtent notre métier et en brouillent les contours.

En pesant dans les discussions nationales dans le cadre des chantiers sur le métier de CPE, le SNES-FSU a contribué à endiguer certaines attaques contre notre métier liées aux dérives managériales. Nous continuerons à intervenir dans le cadre des instances pour protéger nos missions des dérives autoritaires.

Pour le système éducatif et la défense des personnels, pour un métier revalorisé et mieux reconnu dans sa spécificité, votez pour la force collective : **VOTEZ SNES - SNUEP (FSU) !**

Gwénaél Le Paih, Pierre-Yves Moré,  
20 novembre 2014



Catherine Flant



Pierre-Yves Moré



Sandrine Pemp



Agnès Onquiert-Thépin



Pascale Delahaye



Christelle Guiader



Yves Forton



Cécile Le Bohec



Soazig Dugué



Thibaut Gélati



Florence Dumois



Natalie Gicquel



Mathilde Bottin-Pilet



François Cariou



Laurence Matéra

### POUR VOTER :

- 1/ créer votre espace électeur au plus vite
  - 2/ conserver votre identifiant et votre mot de passe
  - 3/ voter du 27 novembre au 4 décembre
- Plus d'infos dans le SNES Bretagne n°113

## Mutations :

### le rôle des commissaires paritaires du SNES-FSU

Les commissaires paritaires du SNES-FSU **contrôlent** les éléments qui leur sont communiqués par le rectorat, **vérifient** la cohérence de ces éléments, **proposent** des mesures plus justes et plus pertinentes, **éclaircent** l'administration sur la réalité des conditions de travail, **informent** les collègues des décisions de l'administration, **conseillent** leurs pairs pour qu'ils soient mieux défendus et en dernier ressort **interviennent** pour faire respecter l'équité de traitement entre tous.

Mais ils **contestent** aussi les décisions inacceptables, **s'opposent** à la dégradation des conditions d'exercice du métier, **manifestent** leur engagement en exigeant les créations de postes indispensables.

Pour les CAP  
(CAPA et CAPN)  
je vote SNES-FSU !

Pour les CT  
(CTA et CTM)  
je vote FSU.



Des commissaires paritaires CPE et certifiés échangeant avant une CAPA

## Défendre les collègues !

Pour mieux expliciter les valeurs et les principes qui animent vos élus du SNES-FSU, nous les illustrons avec deux situations auxquelles nous avons été confrontés, au cours de notre mandat précédent :

- Lors de la CAPA « notation » des CPE d'avril 2012, un membre de la commission, représentant de l'administration, s'est opposé à ce que la notation, contestée par un collègue, soit révisée. On ne devait, selon lui, « pas changer, par principe » la décision du chef d'établissement. Ce qui nous a amenés à réagir en ces termes :

« Tout collègue a le droit de demander l'arbitrage d'une instance tierce pour régler un différend. Cela vaut pour le droit du travail, y compris dans la fonction publique, quand bien même ce litige l'opposerait à son chef de service. On imagine les difficultés auxquelles seront exposés les collègues attachés à la défense du métier ou de leurs conditions de travail dans le contexte de certaines conceptions managériales. Ce sont justement ces contentieux que permettent de corriger les instances paritaires. »

- Lors de la CAPA extraordinaire d'octobre 2013 pour l'accès à la « hors-classe » des CPE, un élu des personnels, a demandé à retirer une collègue du projet de promotion, au motif qu'elle n'était pas « méritante ». Nous sommes intervenus alors de la manière suivante :

« Est-ce le rôle de la CAPA de sanctionner ainsi une collègue ? La réponse est pour nous sans ambiguïté : non ! Seul l'employeur a le droit de le faire. Mais dans ce cas, il doit garantir le respect des règles, notamment, le principe de contradiction. Dans un État de droit, les droits de tous, y compris de ceux mis en cause, doivent être respectés ».

Dans le cas présent, la manière d'agir faisait fi du droit de la collègue à donner sa version des faits, de s'expliquer, de se défendre. Nous n'étions pas une instance disciplinaire, où ces principes auraient été garantis. Ne pouvant cautionner de telles manières d'agir, nous avons demandé au Recteur de ne pas suivre cette proposition. Nous avons été entendus : la collègue a finalement été promue.

Notre conception du rôle de représentant du personnel nous porte à vérifier tous les éléments qui nous sont communiqués et défendre les droits de tous et non de certains au détriment de quelques autres. Ce travail, nous le faisons en transparence, avec rigueur et engagement au service des collègues, portés par des valeurs syndicales reconnues.

Ainsi, lors de la CAPA « notation » d'avril 2014, alors que nous défendions deux collègues qui contestaient, on ne peut plus légitimement, leur notation, la commission s'est rangée à notre avis en révisant leur note.

**La capacité des élus du SNES-FSU à convaincre, à mener efficacement la défense des collègues et à porter leur parole est une force pour toute la profession.**

### Témoignage

#### Catherine Flant, collègue Yves Coppens à Lannion (22)

*Catherine, tu es syndiquée depuis de nombreuses années au SNES-FSU, tu es aussi secrétaire de S1 de ton établissement. Peux-tu nous dire pourquoi tu es candidate sur la liste du SNES-FSU à la CAPA CPE ?*

Je suis candidate pour la première fois. Il me paraissait naturel de poursuivre mon engagement syndical en représentant les collègues à la CAPA. Ce qui m'a plu lorsque l'on m'a présenté le rôle des commissaires paritaires, c'est de pouvoir mettre en pratique la notion de paritarisme et le droit d'être défendu par ses pairs. Il s'agit de veiller à l'application de deux grands principes : **l'égalité de traitement entre les collègues et la transparence.**

Dans le cadre de la préparation des élections, j'ai pu échanger avec les collègues sur les modalités du vote, mais surtout sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leur métier. Ces échanges m'ont fait comprendre **l'importance pour un syndicat d'être proche de ses adhérents et à l'écoute de la profession.**

